

Délibération n°37

**Effectif légal du Conseil de
Communauté :**

61

**Nombre de Conseillers
en exercice :**

61

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**

61

Nombre de votants :

59

Date de convocation :

21 mars 2017

**Date d'affichage
du compte-rendu :**

4 avril 2017

Reçu à la Sous-Préfecture de RIOM

06 AVR. 2017

Objet :

**Aires d'accueil des gens du
voyage : conventions
financières 2017 avec l'Etat et
le Conseil Départemental
pour la gestion des 6 aires**

L'AN deux mille dix-sept, le 28 mars, le Conseil Communautaire, convoqué le 21 mars 2017 s'est réuni au complexe d'animation l'Arlequin à Mozac, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Didier IMBERT, Mme Françoise LAFOND, Mme Emilie LARRIEU, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, Mme Valérie SOUBEYROUX, M Jacques VIGNERON, Mme Catherine VILLER-MICHON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**

Mme Marie-Christine BAILLY, M Philippe SCHAAL, M Jean-Yves VIDEAU **suppléants.**

ABSENTS EXCUSÉS :

- M José BELDA conseiller communautaire unique de CHAVAROUX *a donné pouvoir* à M Philippe SCHAAL, conseiller communautaire suppléant.
- Mme Annick DAVAYAT conseillère communautaire unique de VARENNES S/MORGE, *a donné pouvoir* à M Jean-Yves VIDEAU, conseiller communautaire suppléant.
- Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR *a donné pouvoir* à Mme Françoise LAFOND
- Mme Nicole LAURENT *a donné pouvoir* à M Mohand HAMOUMOU
- Mme Nicole PICHARD *a donné pouvoir* à Mme Michèle SCHOTTEY
- Mme Florence PLANE conseillère communautaire unique de ST-LAURE, *a donné pouvoir* à Mme Marie-Christine BAILLY, conseillère communautaire suppléante.
- M Stéphane FRIAUD *a donné pouvoir* à Mme Pierrette CHIESA

- M Lionel CHAUVIN
- M Jacques LAMY

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance :

Mme Catherine HOARAU

Aires d'accueil des gens du voyage : conventions financières 2017 avec l'Etat et le Conseil Départemental pour la gestion des 6 aires

Vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage,
Vu le décret n° 2001-568 du 29 juin 2001 relatif à l'aide aux collectivités et organismes gérant des aires d'accueil des gens du voyage,
Vu le décret n° 2001-569 du 29 juin 2001 relatif aux normes techniques applicables aux aires d'accueil des gens du voyage,
Vu le décret n° 2014-1742 du 30 décembre 2014 relatif à l'aide versée aux gestionnaires d'aires d'accueil des gens du voyage,
Vu la circulaire UHC/IUH1/12 n° 2001-49 du 5 juillet 2001 relative à l'application de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,
Vu la circulaire NOR/INT/D/016/00074/C du 03 août 2006 relative à la mise en œuvre des prescriptions du schéma départemental d'accueil des gens du voyage,
Vu l'arrêté du 30 décembre 2014 portant application des articles R.821-2, R.851-5, R851-6 du code de la sécurité sociale,
Vu l'instruction ministérielle n° DGCS/SD5A/2015/33 du 4 février 2015 relative à la réforme de l'aide versée aux gestionnaires d'aires d'accueil des gens du voyage mentionnée à l'article L.185-1 du code de la sécurité sociale,

Considérant que le protocole pour la gestion, le fonctionnement et le suivi des aires d'accueil du Puy-de-Dôme signé par l'Etat, le Conseil Départemental et Riom Communauté en 2008, puis par Volvic Sources et Volcans en 2011, et son avenant signé en 2015, s'appliquent pour la gestion des six aires d'accueil des gens du voyage de Riom Limagne et Volcans,

Considérant que les aides de l'Etat et du Conseil Départemental relative à la gestion, au fonctionnement et au suivi des six aires d'accueil sont définies par une convention financière à signer entre les deux parties et Riom Limagne et Volcans chaque année et pour chacune des aires du territoire,

Considérant que le calcul de ses aides est fixé de manière prévisionnelle annuellement au regard de l'occupation prévisionnelle des places caravanes et qu'une régulation est prévue à chaque début de l'année suivante au regard de l'occupation réel de ces équipements.

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :

- **approuve le projet des six conventions financières relative à la gestion, le fonctionnement et le suivi des aires d'accueil de Riom Limagne et Volcans pour l'année 2017,**
- **autorise le Président ou son représentant à les signer, ainsi que tout avenant éventuel produit au cours de l'année,**
- **autorise le Président ou son représentant à signer les conventions des années suivantes si les ajustements ne concernent que les emplacements disponibles et les taux d'occupation prévisionnels des places caravanes des aires de Riom Limagne et Volcans.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.



*Pour extrait conforme.
A Riom, le 28 mars 2017*

Le Président

Frédéric BONNICHON